

## 2. FINANCES

### 2.4 Tarification 2026

#### Annexe 2.4

RAPPORTEUR : Le Directeur Général

Il est présenté au Conseil en annexe la tarification du Crédit Municipal de Nantes, concernant :

- Les prêts sur gage,
- Les microcrédits personnels,
- L'épargne solidaire,
- Les prêts aux associations
- Les prestations.

Les modifications concernent les indexations habituelles de nos taux d'intérêt (prêt sur gage).

Et l'ajout des frais suivants :

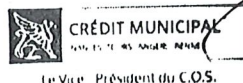
- Prêt sur gage : frais de duplicata,
- Livrets d'épargne solidaire : frais de circularisation et frais pour comptes inactifs,
- Comptes d'épargne solidaire : frais de circularisation et frais pour comptes inactifs,

Le Conseil, après examen :

- adopte la proposition
- ~~la modifie comme suit :~~

.....  
.....

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE



*[Signature]*



*[Signature]*